

FONDS DE SOUTIEN DÉPARTEMENTAL EN DIRECTION
DES ACTEURS DE LA JEUNESSE DU TERRITOIRE, EN FAVEUR
DE LA MOBILITÉ, DE LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET
DE LA PARTICIPATION DES PLUS JEUNES À LA VIE DE LA CITÉ

EN ROUTE VERS L'EUROPE





La politique en faveur des jeunes est un axe fort de l'action départementale. Dans nos collèges, auprès des Points informations jeunesse (PIJ) du territoire, aux côtés des associations et de nos partenaires, nous accompagnons les jeunes vers l'autonomie et les aidons à se construire en tant que citoyens.

Le Département encourage également les différents acteurs de la jeunesse et les collectifs de jeunes à développer de nouvelles actions en ce sens, en faveur notamment de la responsabilisation et de l'intégration des nouvelles génération dans la société.

Aujourd'hui, nous avons décidé d'aller plus loin en soutenant l'émergence d'initiatives en direction des adolescents. Former les futurs citoyens européens passe aussi par l'expérimentation et la découverte par soi-même. C'est la raison pour laquelle le Département souhaite désormais développer la curiosité et l'ouverture vers d'autres cultures, en favorisant la mobilité au sein de l'espace européen.

L'Appel à projets que nous lançons veut cultiver diverses formes d'implication, d'apprentissage et de solidarité pour les jeunes. Nous privilégions une approche collective et autour des valeurs de l'Union européenne telles que le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit, le respect des droits de l'homme, socles de nos démocraties. Rejoignez-nous et travaillons ensemble pour les citoyens de demain.

Hermeline MALHERBE

Présidente du Département des Pyrénées-Orientales



VOUS VOULEZ MONTER UN PROJET POUR :



PROMOUVOIR LA MOBILITÉ EN EUROPE DES ENFANTS DU TERRITOIRE

- Développer des compétences transverses utiles aux enfants dans leur scolarité, et à terme pour réussir leur projet professionnel: adaptation, autonomie, communication, travail en équipe...
- Se familiariser avec d'autres cultures et d'autres visions, créer du lien avec des enfants du même âge issus d'autres pays européens en favorisant des temps d'échanges sur les thèmes visés par le dispositif
- Voyager en groupe pour lever les appréhensions
- S'approprier d'autres territoires pour des publics peu mobiles
- Investir le temps extrascolaire comme alternative pour les enfants qui ne partent pas ou peu en vacances

•



FAVORISER LEUR PARTICIPATION À LA VIE DE LA CITÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

- Éveiller une conscience européenne en vivant la construction européenne « de l'intérieur »
- Développer le sens du collectif et le lien social par un travail collectif ouvert sur des échanges avec l'extérieur
- Impliquer les enfants dans toutes les phases de la construction et de la réalisation d'un projet
- Créer les conditions d'une participation active à la vie démocratique au travers d'un parcours citoyen en lien avec l'Europe et ses valeurs





ALORS PROPOSEZ NOUS UN PROJET QUI :



COMPORTE DES ACTIONS DE PRÉPARATION AU SÉJOUR

- Implication à titre individuel (correspondant étranger, apprentissage linguistique...) et collectif des enfants (programme du séjour, contacts sur place, logistique, collecte de fonds...)
- Organisation de temps de sensibilisation aux valeurs de l'Europe et du Citoyen (ateliers thématiques et temps de dialogue avec des acteurs dédiés : élus locaux, Centre EUROPE DIRECT Pyrénées...)
- Programmation de temps d'échanges avec d'autres groupes d'enfants en Europe : virtuel, présentiel....
- Découverte de la place particulière de Bruxelles dans l'Histoire européenne, et d'autres capitales européennes



COMPORTE AU MOINS UNE ACTION DE MOBILITÉ POUR VIVRE L'EUROPE DE L'INTÉRIEUR ET ALLER À LA RENCONTRE D'AUTRES JEUNES EUROPÉENS

- Visites sur place pour connaître le fonctionnement des Institutions européennes et rencontrer leurs représentants (Bruxelles, Strasbourg et/ou délégations en France, etc)
- Immersion au sein d'un quartier cosmopolite/multilingue, ou en familles d'accueil
- Découverte des richesses d'une ou plusieurs capitales européennes
- Organisation d'une rencontre entre les jeunes du projet et un groupe issu d'un ou plusieurs autres pays européens sur un thème en lien avec le dispositif





SOUHAITE CONTRIBUER À

- Consolider les liens de solidarité entre ces enfants autour d'une expérience collective mémorable
- S'enrichir et développer des qualités (communication, adaptation, sens du collectif, esprit d'initiative) qui seront utiles plus tard pour toute mobilité en Europe (scolaire ou professionnelle), mais aussi pour préparer et choisir une orientation scolaire et professionnelle
- S'appropriier leur territoire puis d'autres territoires, développer leur capacité à se projeter au-delà de leurs espaces familiaux de proximité, progression de leur autonomie et de leur « capital social mobilité »
- Mieux comprendre le fonctionnement des institutions
- Développer la mobilité pour tous (les actions favorisant la participation des jeunes en situation de vulnérabilité sont éligibles)
- Développer les échanges interculturels, la convivialité et la coopération entre enfants et jeunes issus de pays européens différents

SE DÉROULE EN FRANCE, BELGIQUE ET AUTRES PAYS MEMBRES DE L'UE





LA CHECK LIST À RESPECTER



- ☒ Déposez votre dossier de candidature au plus tard le **16 septembre 2025**.
- ☒ Votre projet devra se dérouler entre le **29 avril 2025 et 30 novembre 2026**.
- ☒ Votre public ciblé : **enfants de 9-19 ans résidant en Pyrénées-Orientales**, avec une attention particulière pour les enfants issus des territoires ruraux et/ou ayant peu d'opportunités de voyager.
- ☒ Votre projet est formé par un groupe minimum de 10 enfants et / ou adolescents + accompagnateurs.
- ☒ Vous êtes un acteur œuvrant auprès du public ciblé **hors temps scolaire**, une Association loi 1901, un club ou une association sportive, une association de quartier, un centre de loisirs, une structure de l'éducation populaire, une association culturelle, une école d'art, un acteur de la jeunesse (etc)
- ☒ Votre projet comporte une/des activités préparatoires :
 - Utilisation des outils numériques, sessions de sensibilisation et temps de travail collectifs
 - Sensibilisation à la connaissance de la construction européenne (mobiliser les structures compétentes)
 - Éducation civique (rencontre avec des élu.es issu.es du territoire des Pyrénées-Orientales ou d'Occitanie...)
 - Sensibilisation linguistique
- ☒ Partenariats souhaités avec d'autres structures issues de pays membres de l'UE pour créer des rencontres physiques et /ou virtuelles entre enfants de nationalités différentes.
- ☒ Les enfants devront contribuer à la préparation/organisation des actions.
- ☒ Votre projet comporte une action de mobilité collective dans l'UE pour découvrir les Institutions européennes (possibilité d'organiser d'autres mobilités dans d'autres pays de l'UE) et/ou rencontrer une délégation d'enfants/adolescents originaires d'un autre Etat membre de l'UE.
- ☒ Votre projet prévoit un rendu obligatoire auprès des familles et des financeurs.



LES PROJETS À SUBVENTIONNER SERONT SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES D'ANALYSE SUIVANTS :

↳ CRITÈRES GÉNÉRAUX

- » Qualité et opportunité de la proposition au regard et des objectifs de l'appel à projets
- » Faisabilité technique et financière du projet
- » Méthodologie de projet : implication du public, encadrement, organisation des activités
- » Qualité de l'encadrement
- » Pertinence des partenariats mobilisés localement et en Europe (sensibilisation, échanges, visites...)
- » Qualité des conditions du dialogue créé entre les enfants et les décideurs (locaux et européens)
- » Qualité des conditions proposées pour favoriser les interactions entre enfants de nationalités différentes

↳ CRITÈRES SPÉCIFIQUES

- » Principe de précaution : les actions menées ne doivent pas être nuisibles à l'environnement et aux populations locales, et présenter un danger pour les participants
- » Principe de participation : les enfants doivent être impliqués aux différentes étapes du projet
- » Principe de neutralité : les projets ne doivent pas favoriser un intérêt particulier politique, partisan ou religieux
- » Principe d'information et communication : action de restitution dans le Département des Pyrénées-Orientales



Un comité de sélection instruira les candidatures et élaborera une proposition de programmation.

Si les dossiers ne comportent pas les éléments exigés, il sera demandé au responsable du projet d'apporter les renseignements et pièces manquantes dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la demande émise par le service instructeur.

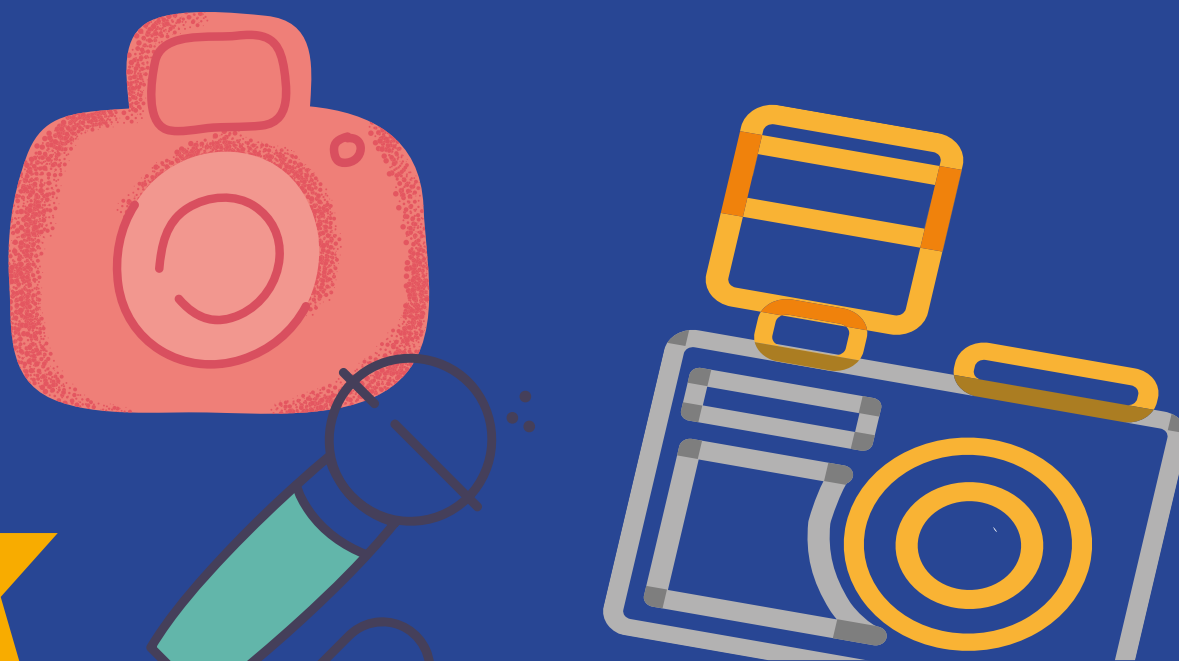
Passé ce délai, le dossier sera classé sans suite.

La sélection se fera après réception des avis techniques émis par les services compétents correspondants aux priorités retenues au titre de l'appel à projets du Département.

A l'issue de cette validation, une convention d'attribution de l'aide financière sera signée entre le Département et les porteurs du projet.

Attention : Les bénéficiaires du financement du Fonds devront mentionner de manière claire et apparente l'aide octroyée par le Département des Pyrénées-Orientales sur tous documents promotionnels ou d'information relatifs au projet, notamment en apposant de manière visible le logo de l'institution.

Par ailleurs, les porteurs des projets retenus devront s'engager à informer le Département de toute opération d'inauguration ou de communication (télévision, presse, radio...) relative aux actions financées.





ET CÔTÉ BUDGET, CA SE PASSE COMMENT ?



LES DÉPENSES DE VOTRE PROJET DEVRONT UNIQUEMENT PORTER SUR LES COÛTS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE PROJET, C'EST-À-DIRE

- Frais de déplacement, de voyage et de séjour, dont visites
- Frais de préparation des publics (pédagogique, interculturel, linguistique : apprentissage à distance, intervention d'experts ...)
- Coûts liés à l'organisation d'échanges et de mise en relation, dont la communication à distance (matériel, petit équipement, etc)
- Frais de communication, diffusion (rendu final)
- Frais de personnel directement liés à la mise en œuvre de l'opération dans la limite de 25% des dépenses éligibles du projet.

Dans tous les cas, le lien direct entre les dépenses présentées et le projet soutenu au titre du Fonds devra être clairement démontré dans tous les documents justificatifs que fournira le porteur de projet.



SI VOTRE PROJET EST SÉLECTIONNÉ, IL RECEVRA UNE AIDE DU DÉPARTEMENT

L'aide départementale pour un projet est plafonnée à 4 000 €, représentant maximum 50 % du montant éligible des dépenses. D'autres financeurs sont possibles : collectivités locales, CAF, donateurs... Autofinancement obligatoire de 10 %.

Cette aide pourra atteindre 6000 € (sans dépasser 50 % des dépenses éligibles) pour les projets programmant deux types de mobilité :

- découverte des institutions européennes et,
- temps de rencontre et d'échanges entre jeunes européens,





VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER UN PROJET ? SUIVEZ LE MODE D'EMPLOI

- L'appel à projet est téléchargeable sur le site du Département : www.ledepartement66.fr/dossier/les-appels-a-projets/
- Pour retirer le formulaire de candidature, écrire à l'adresse suivante : fondseuromobilite@cd66.fr
- Les dossiers de candidature, dûment remplis et signés, seront transmis de préférence en version électronique ou à défaut en format papier au Département :

Le Département des Pyrénées-Orientales
Direction Appui aux territoires, Europe, Coopération
24, quai Sadi Carnot
BP906
66906 PERPIGNAN
Tel : (00 33) (0)4 68 85 82 87
Courriel : fondseuromobilite@cd66.fr

- Les dossiers devront impérativement porter la référence « Fonds départemental en faveur de la mobilité, de la citoyenneté européenne et de la participation des plus jeunes ».
- Les demandeurs remplissant les conditions décrites ci-après, devront transmettre par mail leur dossier complet avant le **16 septembre 2025**.

La candidature devra comporter :

- La lettre de demande de subvention adressée à la Présidente du Département
- La fiche descriptive du projet (formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé)
- Le tableau du budget prévisionnel détaillé des dépenses par poste et recettes liées au projet dûment rempli et signé
- L'ensemble des pièces justificatives relatives au projet (voir liste)
- Les devis
- Les lettres d'engagement ou les attestations des autres financeurs (ou à défaut les accusés de réception des demandes de subvention déposées par le porteur auprès d'autres financeurs)
- Une attestation d'autofinancement d'au moins 10% du montant total du projet présenté



IMPORTANT : ne seront prises en compte, au titre de ce dispositif, que les factures émises au-delà de la date de lancement de l'appel à projets soit le **29 avril 2025**.

ATTENTION : Dans le cadre du présent appel à projets, les associations sont tenues d'effectuer la demande de subvention par le biais du site Pass 66 du Département, de télécharger les pièces relatives à leur structure, et en parallèle de transmettre le dossier de candidature complet (formulaire, plan de financement de l'opération, lettre d'engagement du/des partenaires sur place (etc), au service instructeur par mail à l'adresse suivante : fondseuromobilite@cd66.fr





EN ROUTE VERS L'EUROPE